



Madame,
Monsieur,

Voici les règles et procédures concernant le contrôle et les mesures de sécurité que les ateliers et centres de tri OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) doivent respecter.

Les équipements que nous recevons sont dirigés vers un de nos sept ateliers de travail pour qu'ils soient réparés, nettoyés et améliorés avant d'être distribués à nos clients.

Nos ateliers partenaires signent un contrat avec l'organisme OPEQ concernant le contrôle et les mesures de sécurité. Chacun doit s'assurer que tous les équipements reçus soient exempts de toute identification de la compagnie ou du ministère, que les autocollants seront enlevés et les données des disques durs effacées. De son côté OPEQ, a également signé une entente de licence avec le gouvernement fédéral qui nous spécifiait l'obligation de vider systématiquement tous les disques de leur contenu.

OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) vous assure que tous les disques durs sont effacés à l'aide d'un logiciel approuvé par la GRC (DSX et DBan). Les disques durs qui ne peuvent plus être formatés sont détruits physiquement rendant les disques non fonctionnels. Cette procédure est pour tous les systèmes y compris les ordinateurs portables et les mémoires d'imprimantes.

Nous recevons chaque année des milliers d'ordinateurs des particuliers, entreprises et gouvernements. Depuis 1998, nous avons redistribué plus de 175000 ordinateurs au Québec. Pour ce faire, nous nous devons de respecter la confidentialité des donateurs afin de garder ce lien de confiance qui nous permet de recevoir tous les dons nécessaires.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jean Lasnier
Président
Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)